

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, MUDRY BONAN Marie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian, et BENOIT Stéphane.

Excusés :

- Mme CALLEIA Aude qui a donné procuration à Mme VAUTHAY Eliane.

La séance s'ouvre à 19h10.

Mickaël ROSSET se propose pour être secrétaire de séance.

Jean-Claude MORAND présente le compte-rendu du 19 avril 2021 ; celui-ci est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

1. Organisation des élections départementales et régionales.

Jean-Claude MORAND présente le fonctionnement des élections. Les élus disponibles doivent être vaccinés ou présenter un test PCR. Une liste doit être réalisée afin de prioriser ce personnel pour la vaccination. Les élus donnent leur disponibilité et une proposition d'organisation des bureaux de vote sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

2. Délibération pour le dossier de la chapelle de Saint Martin.

L'EURL Marie PETEY architecte a réalisé le diagnostic patrimonial. Le nouvel estimatif de ces travaux de rénovation avec le diagnostic et les honoraires s'élèvent à 197000€.

Afin de réactualiser le dossier de la subvention demandée à l'Etat (DETR ou SDIL) auprès de monsieur le sous-préfet de Thonon Les Bains, monsieur le maire propose un nouveau plan de finance.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau plan de finance.

3. Délibération pour l'appel d'offres du réseau d'assainissement du Crêt.

Un marché public doit être ouvert et nécessite une délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture de ce marché public.

4. Point sur les dossiers en cours.

- **Captage du Meney** : attente du rapport de l'hydrogéologue afin que le cabinet TERACTION finalise le dossier pour de le soumettre à l'enquête public.
- **Réducteur de pression des Landoz** : l'entreprise GIRAUDS va réaliser les travaux.
- **Réseau d'eau à St Martin** : la propriété de Mr et Mme MORAN est en vente. Ils sont actuellement servis par une source privée qui n'est pas toujours conforme. Ils sollicitent la commune pour la réalisation d'un réseau communal. Le cabinet DAVIET a pour cela été contacté pour réaliser une étude de faisabilité.
- **Voirie** :
 - Élargissement de la route du Sey en amont de chez Franck BOUVET. Une négociation est en cours pour bénéficier de l'élargissement de sa terrasse afin élargir et sécuriser le passage.
 - Le mur en amont de chez Camille DELERCE au Sey est en mauvais état. Une négociation est en cours avec Gilles, Sophie et Sandra DELERCE pour effectuer un échange avec une parcelle communale afin d'effectuer les travaux.
 - La CCHC a réalisé un devis pour le revêtement de la route du Crêt après les travaux de remplacement du réseau d'assainissement.
- **Electrification ENEDIS / SYANE** :
 - Les autorisations sont en cours pour enterrer la ligne HT jusqu'à Malaliutaz.
 - Enfouissement de la ligne de chez les Rossets : le Syndicat des énergies, et des Aménagements Numériques de Haute Savoie (SYANE) est en attente du basculement des réseaux aériens en souterrain avant la dépose des poteaux.
- **Le dossier relatif au programme européen LEADER** pour le financement de la délimitation des nouvelles parcelles intégrées dans le projet Symbiose est complet et recevable.
- **L'Association Foncière Pastorale (AFP)** : la Société d'Economie Alpestre (SEA) va débiter le travail sur le montage de l'AFP. Le 26 mai 2021 à 19h00 se tiendra une réunion de travail qui regroupera la commission environnement, les associations des montagnes et les propriétaires.
- **Bâtiments** : des devis sont en attente pour la rénovation des fenêtres de 3 gîtes chez les Meuniers et la fermeture du cabanon de rangement de la cour de l'école. Un rendez-vous sera pris avec le bureau de contrôle DEKRA pour les paniers de basket de l'AGORESPACE et les terrains de jeux de l'école une fois ceux-ci achevés lorsque la météo le permettra.

5. Urbanisme

Demande d'un CU de Mme COMTE à Saint Martin sur les parcelles B 3533 – 3534 – 3537

6. Zonages Nx « zone naturelle à vocation économique de carrière et de dépôts de déchets inertes » de Saint Martin

Le conseil municipal, rapport de la commission d'étude du 30 avril 2021 à l'appui, débat sur la question du maintien de cette zone sur le projet actuel de PLUi-H.

Jean-Claude Morand défend le projet devant le conseil municipal et répond aux questions des élus.

- La commission des carrières qui statue sur la mise en œuvre regroupe l'ensemble des acteurs concernés :
 - La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ;
 - La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) ;
 - La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ;
 - Le Conseil Général ;
 - La profession des Carriers ;
 - Les professions utilisatrices des matériaux ;
 - La chambre d'agriculture ;
 - France Nature Environnement (FNE) ;
 - La Fédération Départementale des Chasseurs ;
 - Les maires des communes concernées.
- De nouvelles limites de zonage ont été établies pour tenir compte d'une distance plus importante avec les habitations, réduisant ainsi la surface de la zone en question.
- Des travaux seront à la charge de l'entreprise : ils devront être estimés et équilibrés avec la vente de matériaux. Si la surface est réduite, il est possible de jouer sur la profondeur pour augmenter le volume de matières. Les volumes peuvent se réduire mais ils doivent rester rentables pour l'entrepreneur.
- Des études vont être faites pour estimer les besoins de matériaux à extraire à l'échelle de la vallée. Le temps d'exploitation va être établi par rapport à cette étude. Ce sont les services de l'Etat qui tranchent sur la durée de l'exploitation mais des demandes de prolongation sont néanmoins possibles.
- L'exploitant ne fera aucune transformation de matériaux sur ce zonage. Ces actions se feront, dans le cas de la Drague, au Joty sur la commune de la Baume : l'arrêté le précisera.
- La CCHC, qui a la compétence des matériaux inertes, doit s'engager sur la remise en état du terrain. Le suivi se fera entre la CCHC, l'exploitant et la commune. Les travaux de valorisation des matériaux inertes se feront sur le site de la Baume comme actuellement.
- Le projet du Biot pourrait être fonctionnelle au dépôt au début de l'année 2023 et figure déjà au PLUi-H. La zone de la Côte d'Arbroz est en cours d'étude et figurera également au PLUi-H.
- Les terrains sont privés et si un propriétaire s'oppose au projet, il est annulé. De plus, les propriétaires percevront une indemnité au m³ qui sera à fixer entre les propriétaires, l'exploitant et la CCHC. La commune percevrait également une dotation de la part de la communauté et de l'exploitant. Cette nouvelle ressource financière permettrait de compenser les baisses des dotations de l'Etat ainsi que du Département et éviterait une augmentation des impôts aux contribuables de Seytroux.
- La visibilité sera atténuée par la mise en place d'une barrière végétale.
- Jean-Claude MORAND s'engage en tant que maire, que si le pétitionnaire abandonne le projet, la zone Nx sera retirée du PLUi-H lors d'une révision.
- En cas de fermeture du tunnel des Tines, la traversée du village des Rossets sera proscrite par arrêté.
- La commune peut, si elle le souhaite, faire appel à un service de police effectuer le travail de contrôle.

Remarques des élus :

- Laurence BOINNARD MORALLET :
 - Evoque la présence d'une source qui se situe au Pré Charron au Nord-Ouest de la zone.
 - Mr le maire rappelle que cette source était dans l'emprise du premier projet, que les travaux n'ont pas perturbé son écoulement et qu'elle fonctionne toujours après plus de 12 ans d'arrêt des travaux.
 - Fait remarquer qu'en terme d'environnement, le premier projet des Girauds était plus judicieux car il permettait d'aérer l'entrée du village.
 - Précise qu'une parcelle concernant l'accès prévu à la zone est en cours de vente à un exploitant agricole.
 - Evoque les problèmes de compatibilité entre le flux de camions associé à la zone Nx et le flux touristique associé au projet de passerelle sur le tunnel des Tines.
 - Evoque l'exiguïté du pont de la Tassonnière.
 - Mr le maire rappelle que ce dossier sera étudié par les services du département qui ont la responsabilité de la circulation sur cette route.
- Mickael ROSSET fait remarquer que les communes qui ont les plus gros programmes de construction ne montrent pas l'exemple dans ces démarches de zonage, ce qui remet en question l'équité dans la répartition des nuisances associées à l'échelle de la vallée.

A la demande de la majorité du conseil municipal, il est fait le choix du vote à bulletin secret.

Le conseil municipal s'oppose au maintien de la zone Nx de Saint Martin par 10 voix « contre », 4 voix « pour » et 1 vote blanc.

7. Zone d'emplacement réservé pour l'installation d'une exploitation agricole au Cu du Mora.

Le conseil municipal, rapport de la commission d'étude du 30 avril 2021 à l'appuis, débat sur la question du maintien de cette zone sur le projet actuel de PLUi-H.

- Mr le maire rappelle au préalable l'historique du dossier de la ferme à BROUTIN :
 - Un CU a été déposé par Mr FAVRE-BONVIN Bruce avec avis favorable du Conseil Municipal mais avis défavorable du service instructeur de la Direction Départementale du Territoire (DDT).
 - La SAFER a informé en juillet 2019 de la vente de la propriété BROUTIN. Le maire informe l'agriculteur qui exploite cette propriété et la SAFER se déplace chez Mr MORAND Pierre. A l'issue de cette rencontre, Mme Alice ONYSZKIEWICZ de la SAFER informe Mr le maire que Mr MORAND Pierre ne donnait pas suite à l'achat de la propriété BROUTIN.
- La ferme à BROUTIN qui se situe dans la pente est une zone à rendement limité. La zone du Cu du Mora est plus adaptée au bon fonctionnement d'une exploitation agricole.
- Si un propriétaire décide de ne pas vendre, le projet se verra stoppé car la construction d'une infrastructure nécessite la possession du foncier.

A la demande de la majorité du conseil municipal, il est fait le choix du vote à bulletin secret.

Le conseil municipal approuve le maintien de cet emplacement réservé par 8 voix « pour », 5 voix « contre » et 2 votes blancs.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à 19h00.

La séance est levée à 22h35.